

Maître François LIEURADE
Huissier de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.39.90.00.22
Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18, rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis, avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 9 Août 2016
Page 1 sur 7



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE NEUF AOUT

A LA REQUETE DE :

LE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, dit CIC, SA au capital de 608.439.888 €, ayant son siège social à Paris 9^{ème} au 6, avenue de Provence RCS Paris 542.016.381,

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière avec sommation, signifié par acte de mon ministère en date du 26 Juillet 2016.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description, d'un local commercial, dépendant d'un ensemble immobilier sis 59 à 107 avenue Paul Valéry lieudit 38, Boulevard Albert Camus à Sarcelles (Val d'Oise) portant sur les lots 390, 391, 415 et 416 dont est propriétaire la Société K.C.M.,

Ainsi qu'il est plus amplement décrit au dit commandement,

Je soussignée Marie-Pierre Lieurade, Huissier de Justice de la
Selarf François LIEURADE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à
Sarcelles (Val d'Oise) sis 18, rue Parmentier,

Me suis transportée ce jour sis 71 avenue Paul Valéry à Sarcelles (Val d'Oise)

Où étant sur place à 10 heures, en présence de la Société Certimmo et de Monsieur Jean-Yves QUATREVAUX serrurier ;

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Je me présente à une vendeuse et après lui avoir décliné mes identité et qualité ainsi que l'objet de ma mission elle me déclare que Monsieur David CHOULHANE est absent. Elle le contacte alors par téléphone et celui-ci m'indique être sur son lieu de vacances mais ne voit aucune objection à bon déroulement de ma mission.

Je constate que les lieux sont occupés par l'exploitation d'une boulangerie-Pâtisserie « Aux Délices », et en dépit de ma requête aucun bail, aucun titre attestant d'un droit d'occupation des lieux ne m'est présenté.

Les lieux consistent en :

- Une boutique de boulangerie-Pâtisserie, un café avec un coin restauration, un bureau, ainsi qu'un laboratoire de pâtisserie au rez-de-chaussée.
- Un laboratoire de boulangerie au sous-sol.

L'immeuble présente des façades en bon état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également en bon état.

Le Syndic de la copropriété, déclaré par les personnes rencontrées, est le suivant :

SABIMO
23 avenue du 8 mai 1945 à SARCELLES (95200)
Téléphone : 01.39.92.50.00

Les lieux sont distribués comme suit :

Au rez-de-chaussée :

- **La boutique de boulangerie-pâtisserie proprement dite :**

La vitrine qui donne accès à la partie de vente est en parfait état.

Le carrelage recouvrant le sol et les placages en bois recouvrant les murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Des spots lumineux.





- **La partie café attenante à la partie restauration :**

Le carrelage recouvrant le sol et les placages en bois recouvrant les murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Un comptoir en parfait état.
- Une série d'étagères murales.
- Des pots lumineux au plafond.



- **Un bureau aveugle situé à côté du bar :**

Le carrelage recouvrant le sol et le placage des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux central.
- Une aération.



Les WC :

Le carrelage recouvrant le sol et le placage des murs sont en parfait état.

- Un lave mains.
- Un bloc WC.

**Le laboratoire de pâtisserie situé à gauche de la partie vente :**

Le carrelage recouvrant le sol et les faïences murales sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Des éclairages néons au plafond.



Au sous-sol :

Le laboratoire de boulangerie :

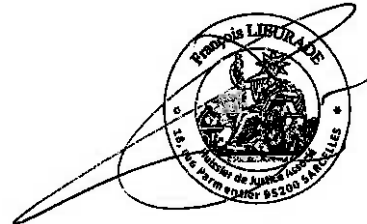
Le carrelage recouvrant le sol et les faïences murales sont à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Un disjoncteur.
- Un atelier de travail.
- Des éclairages néons au plafond.



**EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**



Marie-Pierre LIEURAUDE
Huissier de Justice

